

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 12 mars 2010 à 20 h 45 mn**

L'an deux mil dix, le 12 mars à 20 h 45 mn, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roland PUEL, Maire.

Présents : M. Alain CHEVRIER, premier adjoint,

Mme Jacqueline SALES, deuxième adjointe,

Mrs Michel DELTOUR, Hervé BALITRAND, David CANTAGREL, Sébastien CROS, Jean-Michel SIEBERT, Paul-Antoine PERIE, Serge CHEVRIER, Jean-Claude GRANCHETTE

Secrétaire de séance : Mr Paul-Antoine PERIE

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 janvier 2010 est approuvé.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2009**

Les comptes administratifs de 2009 du budget général et du budget annexe « Lotissement Laubertinque 1 » sont votés à l'unanimité.

Les comptes de gestion de 2009 du budget principal et du budget annexe « Lotissement Laubertinque 1 » sont approuvés à l'unanimité.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE 2009**

Le Conseil Municipal décide que les résultats de la gestion 2009 seront affectés comme suit :

<b>BUDGET GENERAL</b>	
Solde d'investissement reporté à nouveau	-3537.36 €
Résultat net de fonctionnement	113 854.10 €
Affectation au compte 1068	15 000 €
Report à nouveau de la section de fonctionnement	98 854.10 €
<b>BUDGET ANNEXE « Lotissement Laubertinque 1 »</b>	
Solde d'investissement reporté à nouveau	0.00 €
Résultat net de fonctionnement	-13 227.50 €
Affectation au compte 1068	0,00 €
Report à nouveau de la section de fonctionnement	-13 227.50 €

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

Le Conseil Municipal vote à la majorité l'augmentation des taux d'imposition de 2010 de 1% (taux proche du taux d'inflation). Cette augmentation se justifie par l'importance des investissements à réaliser en 2010 (agrandissement et rénovation de l'école, aménagement de la salle des fêtes...). Le produit attendu de la taxe d'habitation, des taxes foncières bâti et non bâti et de la 1<sup>er</sup> composante et seconde composante de la compensation-relais de la taxe professionnelle atteint 27 103 €.

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010**

Les budgets primitifs de 2010 (budget général et budgets annexes « Lotissement Laubertinque 1 » et « Lotissement Laubertinque 2 ») sont votés à l'unanimité.

<b>Budget</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Général</b>	253 972.50	253 972.50	584 332.10	584 332.10
<b>Laubertinque 1</b>	13 227.50	13 227.50	0	0
<b>Laubertinque 2</b>	193 818.24	193 818.24	397 636.48	397 636.48

Les dépenses d'investissement du budget général comprennent l'agrandissement et la rénovation de l'école pour un montant de 342 620 € TTC et l'aménagement de la salle des fêtes pour un montant de 170 600 € TTC. Pour équilibrer les dépenses, il est prévu un emprunt de 283 273.70 €.

L'importance de ces investissements, essentiels pour la commune, est de nature à réduire pendant quelques années sa capacité à investir dans d'autres grands projets.

### **VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES DE 2010**

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, la loi de finances rectificative pour 2009 avait prévu de réduire le délai de versement du FCTVA pour les collectivités qui s'engageaient à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement au cours de l'année 2009 par rapport à la moyenne de celles constatées sur la période 2004, 2005, 2006 et 2007. Afin de maintenir le niveau d'investissement des collectivités territoriales et de permettre aux collectivités qui n'avaient pu conventionner en 2009 de bénéficier de ce mécanisme de versement anticipé, la loi des finances prévoit de reconduire ce dispositif en 2010. Les collectivités qui respecteront cet engagement conserveront l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA à compter de 2011.

Le montant de référence de la commune est de 33 082 € (montant des investissements réels en 2005, 2006, 2007 et 2008). Le Conseil Municipal décide donc de conventionner avec l'Etat pour bénéficier du versement anticipé de la TVA étant donné que le montant des investissements prévus est largement supérieur au montant de référence.

### **VENTE D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal avait donné son accord pour la vente d'un terrain d'environ 35 m<sup>2</sup> issu du domaine public à Mr Pierre Gazagnes. Afin de déclasser ce terrain du domaine public, il est nécessaire de mener une enquête publique. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **DISSOLUTION DU SIVU DE CAMPAGNAC ET PIERREFICHE D'OLT**

La Sous-Préfecture demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution du SIVU de Campagnac et Pierrefiche d'Olt qui avait pour objet d'assurer une action d'amélioration de l'habitat et qui n'a plus aucune activité depuis de nombreuses années et présente un solde à zéro. Le Conseil Municipal se prononce en faveur de sa dissolution.

### **MODIFICATION STATUTAIRE DU SIEDA**

Le Comité Syndical du SIEDA a approuvé la modification statutaire portant sur le changement de la rédaction de l'article 8.2.4 relatif à l'exercice des fonctions de receveur du SIEDA rédigé comme suit : « les fonctions de receveur du SIEDA sont exercées par le Trésorier Principal de RODEZ ». La modification statutaire aurait pour incidence de modifier cet article par la proposition suivante : « Le comptable du SIEDA exerçant les fonctions de receveur du SIEDA sera un comptable public

nommé par le préfet après avis du Trésorier Payeur Général ». Le Conseil Municipal délibère favorablement pour cette modification.

### **ATESAT**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention d'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction. En plus de la mission de base, la commune confie l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière aux services de l'Etat.

### **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

- Aménagement de la salle des fêtes : le permis de construire va être déposé la semaine prochaine. La consultation des entreprises se fera en suivant.
- Agrandissement et rénovation de l'école : Compte-tenu de l'importance des travaux, l'école ne sera vraisemblablement pas terminée pour la rentrée scolaire 2010. Dans cette hypothèse, la classe serait alors provisoirement transférée dans les nouveaux locaux de la salle des fêtes d'où la priorité donnée à la réalisation de l'aménagement de celle-ci.
- Lotissement Laubertinque 2<sup>ème</sup> tranche : Le permis de lotir devrait être déposé rapidement. La réalisation des travaux dépendra de la demande d'achat des lots.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 2 panneaux en occitan vont être installés sur la RD 45 aux entrées du village. Ils ont été financés par le Conseil Général.
- 1 panneau touristique vantant Ste Eulalie d'Olt va être implanté sur la RD 45 par l'Etat.
- Le Bulletin Municipal devrait paraître au plus tard au mois de mai.
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 07 mai à 20h45.

La séance est levée à minuit